



Conditions Générales de vente en magasin

Mise à jour du 21/12/2023

Raisons sociales concernées :
Madeleine Sports / Lucien Sports / Gérard Sports

Orléans Madeleine Sports : SARL au capital de 40.000 €
SIRET : 793 052 085 00024
APE : 9529Z
TVA : FR 19 793 052 085

Chartres Lucien Sports : SAS au capital de 40.000 €
SIRET : 898 731 773 00013
APE : 4540Z
TVA : FR 15 898 731 773

Chécy Gérard Sports : SAS au capital de 30.000 €
SIRET : 949 526 214 00018
APE : 4764Z
TVA : FR 24 949 526 214

Sièges sociaux : 53 rue des Chabassières – 45100 Orléans – France
Téléphone : 02 38 55 89 39
Orléans : ventes.orleans@groupe-laz.com
Chartres : ventes.chartres@groupe-laz.com
Chécy : ventes.chechy@groupe-laz.com

1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées « CGV ») s'appliquent de plein droit à toute vente entre le Vendeur agissant sous l'enseigne « MONDOVÉLO » (ci-après désigné « le Vendeur ») et le consommateur tel que définis à l'article liminaire du code de la consommation (ci-après désigné « l'Acheteur »). L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. À cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil. Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, notamment celles applicables pour les ventes sur internet, à l'exception des conditions particulières éventuellement conclues expressément entre l'Acheteur et le Vendeur. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par l'Acheteur.

La vente est réputée parfaite du bon de commande (nommé « bon de livraison » par notre logiciel) et conditionnée au versement de l'acompte par l'Acheteur selon les différentes modalités d'encaissement.

La facture est en tout point identique et conforme au bon de livraison (qui ne peut-être reproduit) et le logiciel de caisse répond aux obligations des dispositions la loi du 30 décembre 2017.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000036339313

Sauf conditions spécifiques (voir article 5) aucune rétractation n'est possible, sauf résolution de la vente pour défaut de livraison dans les conditions de l'article L. 216-1 et suivants du code de la consommation.

Il appartient à l'Acheteur de s'assurer que la marchandise achetée soit compatible avec l'usage auquel il le destine, avec la configuration de sa pratique (ex. sportive, loisirs, récréative, professionnelle, etc.) et de ses mensurations. Le Vendeur ne procédera à aucun remboursement sur le fondement du présent alinéa.

L'achat d'une marchandise sur commande ne peut – en aucun cas – donner le droit (cf. article 5) et plus généralement, ni à la reprise ni à l'échange de la marchandise.

Afin de vous offrir le meilleur service, nous nous réservons la possibilité d'adapter ou de modifier, à tout moment, les CGV, c'est pourquoi il vous est conseillé de les imprimer ou de les enregistrer au jour de la commande.

2 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

2.1 Les offres de produits et leur prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour le Vendeur et sont valables dans la limite des stocks disponibles. Les prix sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de l'achat immédiat ou de l'enregistrement de la commande de l'Acheteur.

Tous les prix des produits proposés sont exprimés en euros toutes taxes comprises TTC, éco-participation exclue, hors la participation aux frais de mise en service et le cas échéant aux frais de livraison (Cf. « 3. Modalités de livraison »).



✓ LIVRAISON EXTRA-LOCALE (hors aire métropolitaine)	75 €
✓ ROTATION ENTRETIEN LOCALE	60 €
✓ ROTATION ENTRETIEN EXTRA LOCALE	100 €
✓ LIVRAISON RÉGIONALE	240 €

Il est précisé que ces tarifs sont valables pour des livraisons effectuées en Région Centre Val de Loire, dans un rayon dit « métropolitain » défini de 15 km depuis le magasin d'origine.

Les livraisons extra-régionales seront considérées comme exceptionnelles et seront soumises à un devis préalable.

3.3 L'Acheteur s'engage à être présent au jour de la livraison.

En cas d'absence non-signalée au moins 24 heures à l'avance, le Vendeur sera en droit de faire payer une seconde livraison. Si la marchandise est réceptionnée par un tiers, l'Acheteur s'engage à communiquer son identité au magasin, mais il ne pourra pas changer l'adresse de la livraison, sauf accord express du magasin, lequel devra obtenir l'accord de la société de livraison.

Si les produits commandés n'ont pas été livrés dans le délai indiqué, ou à défaut dans le délai légal de trente (30) jours, après la date indicative de livraison, pour tout autre cause que la force majeure ou le fait de l'Acheteur, la vente pourra être résolue à la demande écrite de l'Acheteur dans les conditions prévues aux articles L. 216-6 ; L.216-4 et L.241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par l'acheteur lui seront restituées au plus tard les 14 jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

3.4 Dès la réception de la marchandise, l'Acheteur doit :

- ✓ contrôler la conformité de la marchandise par rapport à la commande
- ✓ vérifier qu'aucune avarie n'est survenue lors du transport
- ✓ mentionner toute réserve utile par email dans les 24h suivant la livraison
- ✓ accompagner sa demande d'une photo au magasin auprès duquel il a acheté la marchandise

Aucune réclamation portant sur l'état du produit ou sur sa nature ne sera prise en charge lorsque l'Acheteur a signé le bon de livraison sans réserve. Les produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Vendeur.

4 – RETRAIT DE LA COMMANDE – DELAI D'ENLÈVEMENT PAR L'ACHETEUR

L'Acheteur avisé de la disponibilité en magasin de la marchandise commandée est tenu de la retirer dans un délai de 1 mois. Passé ce délai, le Vendeur se réserve le droit de procéder à la remise en vente de la marchandise non retirée et générer un avoir. Le Vendeur ne procédera à aucun remboursement sur le fondement du présent article.

5 – DÉLAI DE RÉTRACTATION

À partir du moment où l'achat a été effectué en magasin, l'Acheteur n'a pas la faculté théorique de se rétracter et donc d'obtenir le remboursement ou un avoir/remplacement.

Cependant, si le bien n'est pas conforme ou est atteint d'un vice caché, l'Acheteur a la possibilité d'agir sur d'autres fondements, notamment la garantie légale de conformité ou la garantie légale des vices cachés.

Par ailleurs, dans le cadre de notre politique commerciale, nous offrons la possibilité de nous retourner tout article acheté en boutique, uniquement sur le lieu de vente et dans un délai de 30 jours.

Les articles commandés spécifiquement ne sont pas concernés.

Dans le cas où un vélo est concerné par cette offre commerciale présent en boutique au moment de l'achat), nous nous réservons la possibilité de refuser ou de facturer les éventuels défauts d'aspect, montages et adaptations, et/ou d'appliquer une moins value à la reprise.

Les articles dits « textile » doivent être exempts d'odeurs corporelles et comporter l'intégralité des étiquettes et/ou emballages d'origine. Les chaussures et casques sont aussi concernés par cette restriction.

Nous recommandons à l'Acheteur de conserver l'emballage en parfait état pour, le cas échéant, bénéficier de l'offre « 30 jours pour changer d'avis ». Pour rappel, les marchandises commandées par et pour le client (cf. article 1) sont exclues de cette offre.

Pour se prévaloir de ce service, l'Acheteur devra se rendre au magasin où il a effectué son achat, avec l'original de sa facture et rapporter l'article par ses propres moyens. L'Acheteur doit ainsi rendre l'article en parfait état et dans son emballage d'origine, lui-même en parfait état. Dans le cas contraire, le magasin ne reprendra pas l'article.

Dans l'hypothèse où le nouvel article choisi serait moins cher que le premier acheté, l'Acheteur recevra exclusivement un avoir d'une durée de 3 mois et d'une valeur égale à la différence de prix entre les deux produits, à valoir dans le même magasin. Dans l'hypothèse où l'article choisi serait plus cher que le premier acheté, l'acheteur devra s'acquitter de la différence de prix entre les deux produits.

Dans le cas où des travaux en atelier ont été commandés, qu'un article (vélo, roues, etc...) a été pris en charge et que, finalement le client se



rétracte, nous nous réservons le droit de facturer la prise en charge simple à la hauteur de la valeur du créneau atelier occupé. Un prix forfaitaire de 30 € sera réclamé en compensation du chiffre d'affaire non réalisé.

Dans le cadre de la réalisation d'un devis de réfection, nous facturons une somme forfaitaire de 90 € que nous nous engageons à rembourser dans le cas où les travaux sont effectivement réalisés. Dans le cas contraire, la somme est réputée facturable afin d'indemniser la perte de temps administrative d'établissement du devis.

6 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

Tous les produits sont conformes à la législation et réglementation française. Il appartient à l'Acheteur d'en apprécier leurs conditions normales d'utilisation. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une garantie, quelle qu'elle soit (légale (6.1) ou commerciale (6.2)), l'Acheteur doit s'assurer de leur compatibilité avec leur usage, leur installation ainsi qu'avec les produits complémentaires déjà en votre possession. Il est vivement conseillé à l'Acheteur de consulter l'article relatif aux exclusions de garantie (Cf. « 6.3 Exclusions de garantie ») avant toute utilisation et/ou mise en service du produit.

6.1 Garantie légale du Vendeur

La société dont le siège est situé 53 rue des Chabassières – 45100 Orléans est garante de la conformité des biens au contrat, permettant à l'Acheteur de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

À ce titre et pour la parfaite information de l'Acheteur, sont reproduits ci-dessous (6.1.1 et 6.1.2) :

- ✓ les textes des articles L. 217-4, L. 217-5, L. 217-12 et L. 217-16 du code de la consommation
- ✓ les articles 1641 et 1648 du code civil.

À toutes fins utiles, il est rappelé que les garanties légales de conformité et contre les vices cachés s'appliquent indépendamment de la garantie commerciale prévue par l'article 6.2 des CGV.

6.1.1 Dispositions du code de la consommation

Art. L. 217-4 → Le Vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L. 217-5 → Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- ✓ *s'il correspond à la description donnée par le Vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;*
- ✓ *s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;*

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du Vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L. 217-12 → L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (L. no 2020-105 du 10 févr. 2020, art. 23, en vigueur le 1er janv. 2022) « sans préjudice des deux derniers alinéas de l'article L. 217-9 ».

Art. L. 217-16 → Lorsque l'acheteur demande au Vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

6.1.2 Dispositions du code civil

Art. 1641 → Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. 1648 → L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le Vendeur peut être déchargé des vices apparents.

6.2 Garantie commerciale



La garantie commerciale est proposée à nos clients dans les limites du droit.
Elles peuvent être étendues par nos partenaires fournisseurs selon des modalités qui leur sont propres.

Dans un cas de litige technique, le magasin est récipiendaire de l'article et s'engage à monter et défendre le dossier de garantie auprès du fabricant.

En aucun cas le Vendeur ne peut se prévaloir de la compétence et des prérogatives d'accord d'une garantie.

Nous nous engageons toutefois à faire valoir tous les cas auprès de nos fournisseurs dans le strict respect des procédures imposées.

Le Vendeur ne peut ni se substituer ni anticiper la réponse du fabricant / distributeur.

Il n'est pas non plus contraint de procéder au remplacement temporaire du produit ou de fournir un équivalent.

Les vélos et leurs éventuels moteurs et composants électriques (batteries, consoles, faisceaux, ...) sont garantis 2 ans contre tout défaut de fabrication à condition d'une utilisation normale.

Un fournisseur peut éventuellement unilatéralement proposer une extension au-delà de la garantie légale.

La présente garantie de 2 ans couvre généralement l'intégralité des articles vendus sauf indications contraires.

L'application de la garantie commerciale est subordonnée à la présentation de la facture.

Dans le cas d'une « garantie à vie », le Vendeur rappelle qu'il existe un principe dit de « vétusté », correspondant à une déduction de la valeur d'utilisation du produit pendant la période comprise entre l'achat du produit et la date de demande au titre de la garantie. Ainsi, la valeur résiduelle du produit qui fera l'objet d'un remplacement est établie par le fabricant sans que le Vendeur en soit responsable.

6.3 Les garanties ne couvrent pas :

- ✓ Les détériorations pouvant provenir d'un défaut d'entretien, d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation, de la corrosion, de l'oxydation, d'un accident, d'un phénomène anormal d'humidité ou de chaleur (moisissure, trace d'humidité, détérioration de type brûlure, odeur imprégnée dans le tissu), de tentative de réparation ou autres transformations apportées au produit (sciage, perçage, etc.), ni les détériorations des tissus de recouvrement ou tout autre élément dont la bonne tenue est liée aux conditions d'utilisation.
- ✓ Les dommages esthétiques.

7 – EXTENSION DE GARANTIE

À ce jour, le Vendeur ne propose pas d'extension de garantie sur les articles vendus.

8 – DROIT APPLICABLE ET RÉSOLUTION DES LITIGES

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

En cas de litige avec un magasin, l'Acheteur doit prendre contact avec le service client après-vente aux adresses suivantes :

Orléans : atelier.orleans@groupe-laz.com
Chartres : atelier.chartres@groupe-laz.com
Chécy : atelier.checy@groupe-laz.com

Si le litige n'a pas été résolu et avant toute action judiciaire ou extrajudiciaire, l'Acheteur doit contacter le Vendeur par courrier :
Service Client Magasin (*indiquer la ville du magasin concerné*) – 53 rue des Chabassières – 45100 Orléans.

Ensemble, Vendeur et Acheteur rechercheront en priorité une solution amiable.

Si le litige n'est toujours pas résolu, l'acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle auprès de SAS MEDIATION - SOLUTION CONSOMMATION : En ligne sur www.sasmediationsolution-conso.fr / Par courrier : Médiation Solution - 222, chemin de la bergerie 01800 SAINT JEAN DE NIOST / Par téléphone : +33 04 82 53 93 06 / Par courrier électronique : contact@sasmediationsolution-conso.fr ou faire appel à tout autre mode alternatif de règlement des différends (par exemple, conciliation).

A défaut de résolution amiable du litige, tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

9 – TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les vélos ou pièces détachées en fin de vie ne doivent pas être jetés à la poubelle ni dans les bacs de tri sélectif de sa commune, et ce en application du Décret n°2012-22 du 6 janvier 2012 et modifié par le Décret n° 2017-1607 du 27 novembre 2017. Cette réglementation a pour objectif notamment de limiter le gaspillage des matières premières et de protéger l'environnement et la santé humaine.

Aussi, 3 possibilités s'offrent à l'Acheteur :

- ✓ soit de ramener l'équipement usagé dans l'un de nos magasins ou à l'un des transporteurs en cas de demande de livraison d'un



nouveau produit. Ils s'engagent à vous le reprendre à titre gratuit sur présentation du justificatif d'achat d'un nouveau produit de même nature sur le site internet du Vendeur ou en magasin

- ✓ soit de déposer l'équipement usagé auprès des déchèteries ou points de collecte de proximité mis en place par les collectivités locales
- ✓ soit de donner l'équipement à une association à vocation sociale (Emmaüs, Envie, etc.)

Conformément aux articles R. 541-163 et suivants du Code de l'environnement, la reprise du produit usagé soit en magasin soit par le transporteur ne pourra être effectuée que si le produit usagé est emballé dans une protection en parfaite état et fermée hermétiquement. Le Vendeur se réserve le droit de refuser de reprendre le produit usagé qui pourrait présenter un risque pour la sécurité et la santé du personnel chargé de la reprise.

Nos établissements travaillent avec des organismes de collecte de déchets et s'engagent à respecter la boucle vertueuse du recyclage et du réemploi. Nous laissons au client le soin de nous indiquer leur souhait quant au devenir des articles en fin de vie lors de la sortie d'atelier.

10 – DONNÉES INFORMATIQUES ET PERSONNELLES

Dans le cadre de notre relation commerciale, le Vendeur en tant que responsable du traitement, est amenée à collecter un certain nombre de données nominatives obligatoires signalées par un astérisque.

Ces données sont nécessaires au traitement de votre commande, à la gestion de notre relation commerciale, à la mise en œuvre des garanties légales et commerciales.

Le fait de ne pas communiquer ces informations pourrait entraîner l'impossibilité de traiter la commande effectuée par l'Acheteur. Ces données sont destinées au Vendeur et peuvent être communiquées à des prestataires que nous avons dûment autorisés (ex : sociétés de livraisons) ou à toute autorité administrative ou judiciaire qui en ferait la demande.

L'Acheteur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement des données le concernant, et d'un droit à la limitation du traitement le concernant, qu'il peut exercer par voie électronique en écrivant à : dataprotection@lrdm.eu

11 – ÉCO-PARTICIPATION

Les sociétés agissant dans le cadre des présentes CGV sont enregistrées auprès de l'organisme Ecologic, nous sommes en conformité avec les obligations réglementaires qui nous incombent en application de l'article L541-10-1 10 du Code de l'Environnement.